

## NOTE d'information

Principaux résultats || 11.02.2025

Indice de Perception de la Corruption -2024-

### Résultats du Maroc sur l'IPC 2024

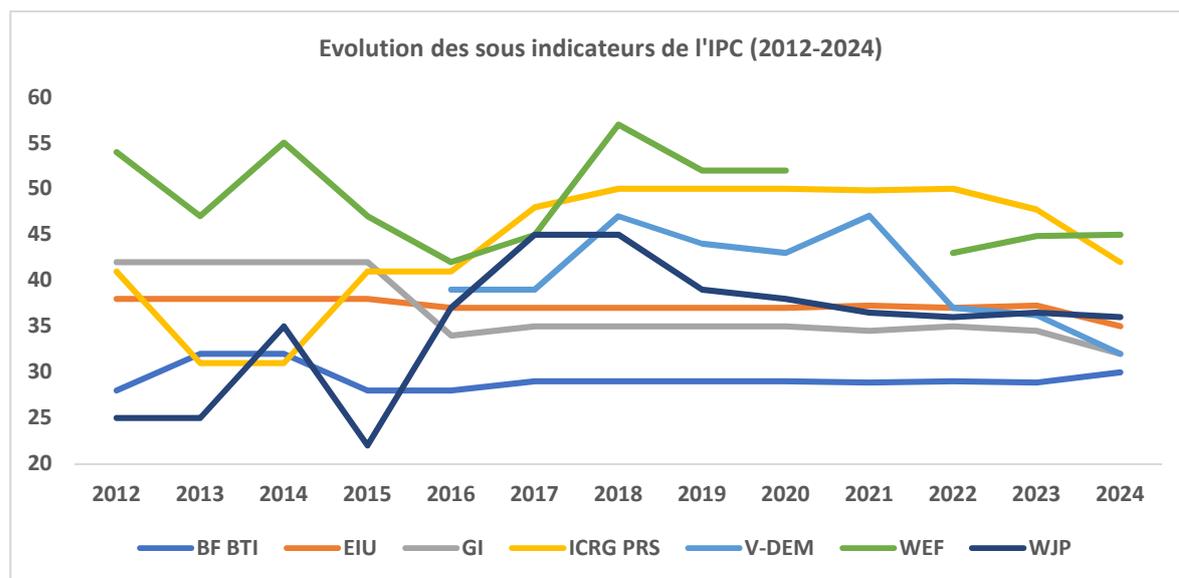


- **Une dégradation de la note du Maroc (37/100)** et un recul de deux places dans le classement (99<sup>ème</sup>/180 contre 97<sup>ème</sup> l'année dernière).
- Le Maroc poursuit sa **régression dans le classement pour la septième année consécutive** (depuis 2018), ayant perdu au total 26 places.
- La note du Maroc reste **inférieure à la moyenne mondiale (43/100)** ainsi qu'à la moyenne de la région MENA (39/100).
- Le Maroc est classé au milieu du tableau du classement des pays de la **région MENA (10/18)**, il a gardé la même position de 2023. La moyenne MENA est de **39/100**.
- **Au niveau de l'Afrique**, le Maroc est classé **20<sup>ème</sup>** sur 54 pays africains. Il a perdu 3 positions par rapport à l'année 2023 (3 pays ont progressé dans le classement : Zambie, Gambie, Éthiopie). La moyenne de l'Afrique est de 32/100.

## Analyse de l'évolution des sources de données

### Précision méthodologique :

- Les notations des indicateurs/questions utilisées dans le calcul de l'IPC ont été transformé (remise échelle 100, standardisation, normalisation...).
- Il est à constater que l'évolution des questions/sous-indicateurs tel qu'ils figurent dans la base de données de la source et qui ont été utilisés dans le calcul de l'IPC diffèrent de l'évolution de leurs valeurs figurant dans la base de données de l'IPC à cause de la transformation utilisée.



- **BF BTI** (Bertelsmann Foundation Transformation Index) : Relativement stable autour de 28-32, avec une légère amélioration en 2024 (30).
- **EIU** (Economist Intelligence Unit) : Fluctuation entre 35 et 38, avec une baisse en 2024 (35).
- **GI** (Global Insights Country Risk Ratings) : Stabilité autour de 35, avec une baisse notable en 2024 (32).
- **ICRG PRS** (PRS International Country Risk Guide) : Hausse progressive de 31 (2013-2014) à 50 (2018-2022), puis une baisse en 2023-2024 (42).
- **V-DEM** (Varieties of Democracy) : Présent uniquement à partir de 2016, avec un pic en 2018 (47) suivi d'une tendance à la baisse jusqu'en 2024 (32).
- **WEF** (World Economic Forum) : Forte fluctuation, avec des pics en 2014 (55) et 2018 (57), avant de redescendre à 45 en 2024.
- **WJP** (World Justice Project) : Amélioration entre 2012 et 2018 (25 à 45), puis stabilisation autour de 36 depuis 2021.

Notation par Source	Note sources CPI 2022	Note sources CPI 2023	2022/2023	Note sources CPI 2024	2023/2024
<b>BF (BTI)</b> 3.3 Poursuite des abus des fonctionnaires de l'Etat 15.3 Politique anti-corruption	29	29	0	30	+1
<b>ICRG (PRS) : source payante</b> L'ICRG est une évaluation de la corruption au sein du système politique. La forme de corruption que rencontrent <b>le plus souvent les entreprises</b> est la corruption financière sous forme de demande de paiements spéciaux et de pots-de-vin liés aux permis d'importation ou d'exportation, au contrôle des changes, à l'assiette fiscale, à la protection policière ou à l'obtention de prêts.	50	48	-2	42	-6
<b>WEF</b> -« Dans votre pays, est-il fréquent que <b>des entreprises effectuent des paiements non référencés ou versent de pots-de-vin</b> liés aux éléments suivants : a) importations et exportations b) services publics c) versement annuel des impôts d) obtention de contrats publics et de licences d'exploitation e) obtention de décisions judiciaires favorables -« Dans votre pays, le détournement, par des moyens corrompus, <b>de fonds publics au profit d'entreprises</b> , d'individus ou de groupes divers est-il une pratique courante ? »	43	45	+2	45	0
<b>WJP</b> -Utilisation de leur position à des fins privées par les membres de l'exécutif -Utilisation de leur position à des fins privées par les fonctionnaires de la justice -Utilisation de leur position à des fins privées par les policiers et les militaires -Utilisation de leur position à des fins privées par les membres du corps législatif	36	36	0	36	0
<b>EIU : source payante</b> -Existe-t-il des procédures claires et des modalités de reddition de compte pour diriger l'allocation des fonds publics et leur utilisation ? -Des fonds publics sont-ils détournés par des membres du gouvernement ou des fonctionnaires pour servir des intérêts privés ou partisans ? -Existe-t-il des fonds spécifiques pour lesquels il n'est pas nécessaire de rendre de comptes ? -Existe-t-il, de manière générale, des abus de ressources publiques ? -Sommes-nous en présence d'une fonction publique professionnelle, ou bien de nombreux fonctionnaires sont-ils au contraire directement nommés par le pouvoir politique ? -Existe-t-il un organisme indépendant qui contrôle la gestion des finances publiques ? -Existe-t-il un pouvoir judiciaire indépendant habilité à poursuivre les membres du gouvernement et les fonctionnaires pour d'éventuels abus ? -Existe-t-il une tradition de versement de pots-de-vin pour s'assurer un réseau et obtenir des faveurs ?	37	37	0	35	-2
<b>GI* : source payante</b> -La corruption, en particulier quand elle affecte <b>les activités opérationnelles des entreprises</b> . L'accent est mis sur l'analyse des déterminants économiques et politiques du problème. - <b>Dans le secteur privé</b> , la corruption est particulièrement problématique quand elle concerne l'obtention d'une licence d'exploitation ou de décisions politiques favorables. Les analystes se penchent particulièrement sur l'expérience de ces phénomènes <b>du point de vue des entreprises</b> .	35	35	0	32	-3
<b>V-DEM :</b> 2.1 Corruption au sein du système l'exécutif 2.2 Corruption au sein du système judiciaire 2.3 Corruption au sein de la police et le militaire 2.4 Corruption au sein du système législatif	37	36	-1	32	-4
<b>BAD :</b> (a) l'obligation de l'exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance (b) l'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques (c) la poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics.	-	-	-	48	-

- Sur les 7 sources, quatre ont reculé par rapport à 2023 (**ICRG, EIU, GI et V-Dem**), deux sont restées stables (**WEF et WJP**) et une seule a enregistré une progression (**BTI**).
- **Trois sources sont en relation directe avec le secteur privé (ICRG, WEF et GI)** : deux parmi ces sources (ICRG et GI) ont enregistré une dégradation de la notation par rapport à 2023 (perte de 6 et 3 points respectivement) tandis que EIU a stagné.
- **Trois sources en relation avec l'Etat de droit (BTI, WJP et V-Dem)** ont connu des variations différentes : une hausse d'un point par rapport à 2023 (BTI), une stagnation pour WJP et une baisse de 4 points pour V-Dem.
- **Une nouvelle source de donnée** a été introduite cette année (**African Development Bank CPIA**). Elle enregistré un score de 48.

## 1. Analyse des sous-indices du BTI<sup>1</sup>

La corruption dans l'indice BTI est évalué à travers deux critères (questions) qui sont utilisé dans le calcul de l'Indice de perception de la corruption (IPC) :

- ✓ 3.3 Poursuite des abus des fonctionnaires de l'Etat
- ✓ 15.3 Politique anti-corruption

### Notation (sur 10) du Maroc sur les questions relatives à la corruption

	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2024
3.3 Poursuite pour abus des fonctionnaires de l'Etat	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
3.15 Politiques Anti-corruption	3	3	3	3	4	3	3	3	3	3

## 2. Analyse des dimensions de la source WJP : Absence de la corruption

	2024	2023	Différence
<b>Factor 2 : Absence de la Corruption</b>	<b>0,407</b>	<b>0,418</b>	<b>-0,012</b>
2.1 <u>Corruption au sein du système l'exécutif</u> : évalue dans quelle mesure les responsables publics évitent d'utiliser leur position pour des gains personnels	0,471	0,472	-0,001
2.2 <u>Corruption au sein du système judiciaire</u> : mesure l'intégrité des juges et des fonctionnaires judiciaires, en vérifiant l'absence de corruption et d'influences indues sur les décisions de justice	0,403	0,436	-0,032
2.3 <u>Corruption au sein de la police et le militaire</u> : porte sur l'impartialité et l'intégrité des agents, s'assurant qu'ils ne sollicitent ni n'acceptent de pots-de-vin ou d'autres avantages indus	0,444	0,459	-0,015
2.4 <u>Corruption au sein du système législatif</u> : examine l'intégrité des membres de la législature, en s'assurant de l'absence d'échanges de faveurs politiques contre des avantages financiers	0,309	0,308	0,001

Une dégradation modérée du score relatif à l'absence de corruption au Maroc est perceptible entre 2023 et 2024, avec une baisse générale de 0,012 point, principalement imputable aux reculs observés dans les secteurs judiciaire et de sécurité. En contraste, les systèmes exécutif et législatif montrent une stabilité relative. Cette évolution met en évidence l'importance d'intensifier les efforts pour améliorer la perception de la corruption dans les domaines les plus affectés.

## 3. Analyse des dimensions de la source V-Dem<sup>2</sup>

- En 2023, le Maroc a enregistré un score de 0.627 sur l'**Indice de corruption politique enregistrant ainsi un recul** de 0.034 point par rapport à l'année 2022.
- Entre 2022 et 2023, sur les quatre indices composants l'Indice de la corruption politique, le Maroc a enregistré **un recul** sur les indices de corruption de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. **Une tendance baissière qui caractérise ces indices depuis 2020.**
- Le Maroc a continué la progression enregistrée par l'**indice de corruption dans le secteur public** depuis 2020 ;
- En termes de rang et sur l'**indice de corruption politique**, le Maroc est classé 110<sup>ème</sup>/179 au niveau mondial, 12<sup>ème</sup>/20 au niveau de la région MENA et 24<sup>ème</sup>/54 au niveau de l'Afrique.

<sup>1</sup> Trois sources Open Data (BTI, WJP et V-Dem), Trois sources payantes (PRS, GI et EIU), les données utilisées par l'IPC concernant le source WEF sont mis à la disposition de TI directement.

<sup>2</sup> Les données de 2023 utilisées dans le calcul de l'IPC 2024.